



Décision de la Maire N° 2025-14

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature d'un devis de migration du logiciel Domino Web vers le logiciel Domino Web 2 (logiciel utilisé par le Pôle Enfance pour la gestion des temps périscolaires et du centre de loisirs), et de deux contrats de maintenance pour l'hébergement et la maintenance du logiciel Domino Web 2 avec la société Abelium Collectivités – sise 4, rue du Clos de l'Ouche 35730 PLEURUIT et la Commune de Bavans.

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- **Vu** la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le devis Numéro OFF035919 établi par la société ABELIUM Collectivités en date du 14 janvier 2025, relatif à la migration vers Domino Web 2 avec modules Diabolo et Cogito (y compris audit, paramétrage, formations, mise en place prélèvement automatique), pour un montant de 7 385 € TTC ;
- **Vu** les contrats d'hébergement n°CT00018473 et de maintenance n°CT00018472 conclus avec la société Abelium Collectivités le 15 juillet 2025, pour une durée de 36 mois, aux tarifs annuels respectifs de 459,20 € HT et de 585,79 € HT (Tous deux révisables annuellement selon l'indice SYNTEC), renouvelable par tacite reconduction ;
- **Considérant** que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

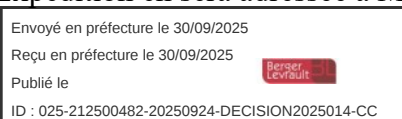
DECIDE

Article 1^{er} : La signature entre la Commune de Bavans et la société Abelium Collectivités, du devis de migration vers le logiciel Domino Web 2 (avec modules Diabolo et Cogito) et des contrats de maintenance et d'hébergement qui en découlent.

Article 2 : L'ensemble des modalités sont consultables dans les diverses conventions.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.



Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/09/2025
Publiée sur site internet le : 01/10/2025



Fait à Bavans le 24/09/2025

La Maire

Sophie RADREAU

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

